



AVIS D'ENQUETE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CASTILLON:

Informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la Commune de CASTILLON en exécution de l'arrêté communal en date du 24 septembre 2020

A une enquête publique préalable concernant le projet de déplacement partiel du chemin rural du Muret- quartier « Biatonea ».

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de CASTILLON

du 12 novembre au 1^{er} décembre 2020 inclus,
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
(samedis, dimanches et jours fériés exceptés)

Toutes observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à la disposition du public, ou adressées par écrit au Maire ou au Commissaire enquêteur qui les joindra au registre.

Monsieur Alfred MARTINEZ
Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des Mines en retraite

désigné en qualité de Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de CASTILLON, le jeudi 12 novembre et le mardi 1^{er} décembre 2020 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, une copie des conclusions du Commissaire enquêteur sera déposée à la Mairie de CASTILLON, où toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication.

O. CHANTREAU
Maire de CASTILLON